

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

PREAMBULE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le Compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le Président,
- est le bilan financier du parc naturel régional. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le Compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Note de présentation du compte financier unique 2024 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement		5 531 142.90 €
Excédent antérieur reporté		980 665.89€
Dépenses de fonctionnement		- 5 449 086.45 €
Résultats de l'année 2024		1 062 722.34

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011) : 28.78 %**

Ce chapitre contient :

- Les dépenses de gestion courante (64 %) : dépenses relatives aux bâtiments, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du Journal du parc, aux taxes foncières payées par Parc naturel régional, ...
- Les dépenses liées à la réalisation des programmes d'action (36 % environ)

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **1 568 278 €**. On observe toutefois un écart à la baisse de certaines charges par rapport à nos prévisions de **- 596 802 €**, notamment baisse du coût de l'énergie – 81 129 € et au report sur l'exercice 2025 de dépenses liées au programme d'actions, voir à l'abandon de certains projets, à savoir principalement :

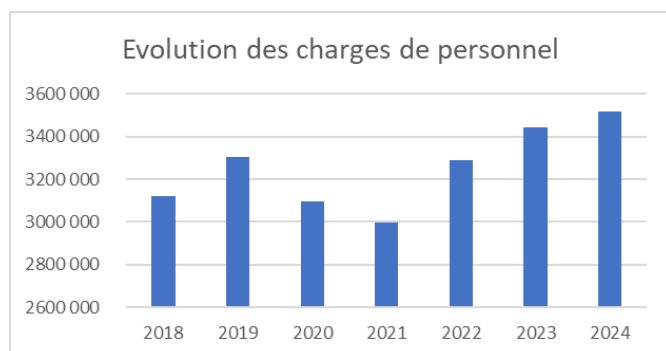
- Etude d'adaptation au changement climatique : - 40 000 € (report 2025)
- Laboratoire vivant : - 127 000 € (report)
- Plan de paysage : - 56 000 € (report)
- Mise en œuvre de la Charte : - 58 000 € (report)
- Life bees = - 84 500 € (report)
- Etude juridique sur la Leyre : - 25 000 € (abandon)
- Expo Ecomusée : - 27 000 € (sous réalisation)

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

La masse salariale est le principal poste de dépense du budget (64.59 %)

Elle est soumise aux évolutions règlementaires et au GVT, mais est également liée au programme d'actions et aux périodes d'ouverture de l'Ecomusée et la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon

Ces dépenses s'élèvent à **3 519 510.70 €** pour l'année 2024. Elles étaient de **3 441 738.06 €** en 2023 et **de 3 287 873.16 €** en 2022.



Le personnel est composé de

27 agents titulaires :

- 7 agents de catégorie A
- 10 agents de catégorie B
- 10 agents de catégorie C

26 emplois permanents contractuels

6 emplois non permanents (contrats de projets principalement)

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les subventions versées aux associations. Ces charges s'élèvent à **158 039.02 €**

En 2024, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de **52 000 €**.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

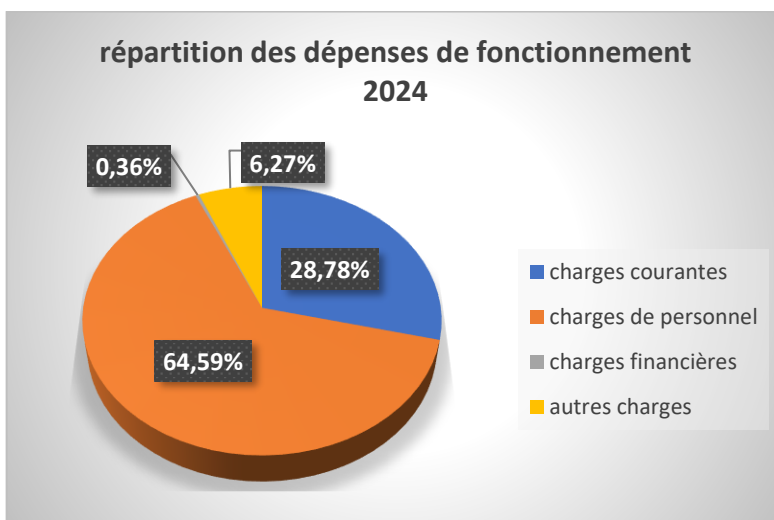
Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **19 538 €**. Elles étaient de **24 285.93 €** en 2023.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement le remboursement d'indu pour un montant de **3.959,76 €**.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

chapitre/Nature	Dépenses	CFU 2024	CA 2023	variation
011	Charges gestion courante	1 568 278,91	1 424 155,82	144 123,09
012	Charges de personnel	3 519 510,70	3 441 738,06	77 772,64
65	autres charges de gest°	158 039,02	164 490,20	-6 451,18
total des dépenses de gestion courante		5 245 828,63	5 030 384,08	215 444,55
66	charges financières	19 538,17	24 285,98	-4 747,81
67	charges exceptionnelles	3 959,76	4 631,14	-671,38
014	atténuation de recettes	12 000,00	29 520,00	-17 520,00
68	provision (opération d'ordres)		36 000,00	-36 000,00
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 281 326,56	5 124 821,20	156 505,36
023	virement à la section d'investissement			
042	Opération d'ordre	167 759,89	175 042,14	-7 282,25
total des opérations d'ordre		167 759,89	175 042,14	-7 282,25
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 449 086,45	5 299 863,34	149 223,11



Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits et services du domaines
- Les dotations, subventions et les participations
- Les autres produits de gestion courantes

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

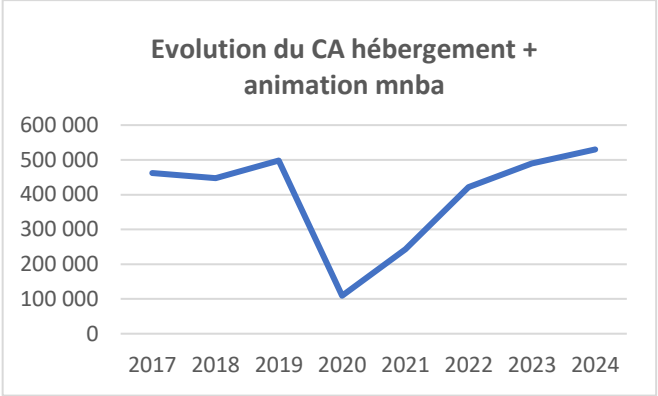
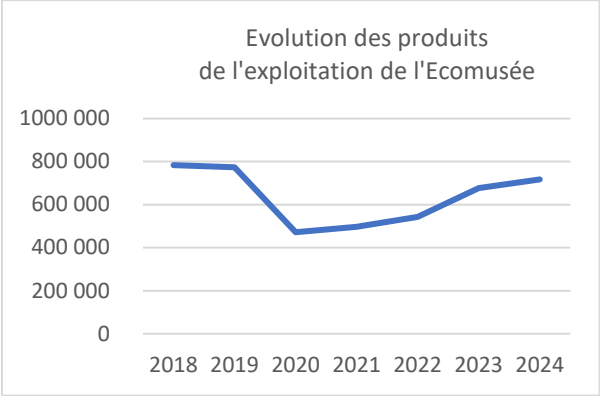
Il s'agit principalement de la participation de l'Etat aux emplois aidés, du versement d'indemnités journalières et de la participation de la commune du Teich au poste de direction de la mnba/rot

Elles s'élèvent **88 736.37 €** en 2024, montant quasi équivalent à celui perçu en 2023, **soit 88 797.13 €**

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Il s'agit principalement des recettes de l'Ecomusée (droits d'entrées) et de la MNBA (animations, hébergements).

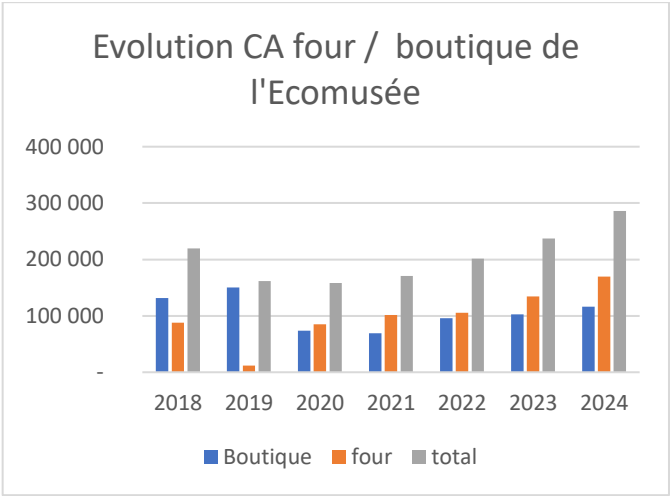
Ces recettes s'élèvent en 2024 à **1 413 017.12 €**, soit **+ 76 717 €** par rapport à 2023, en raison principalement à la nouvelle politique tarifaire. Ces recettes sont liées à certains aléas tels que ceux l'on a pu connaître les années passées (incendies, météo défavorable, contexte COVID, inflation)



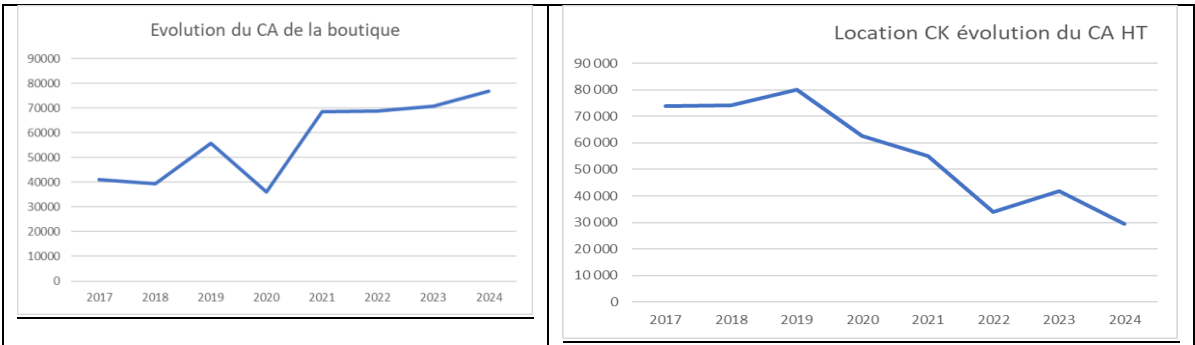
Les recettes d'exploitation des Budgets annexes

Pour l'Ecomusée, ces recettes s'élèvent à **286 144 €**

CA	Boutique	four	total
2018	131 628	87 845	219 473
2019	150 075	11 543	161 618
2020	73 486	84 976	158 462
2021	69 323	101 586	170 909
2022	95 957	105 723	201 680
2023	102 883	134 203	237 086
2024	116 518	169 626	286 144



Pour la MNBA, ces recettes s'élèvent à **29 549.00 € pour le canoë (- 20 450.83 € par rapport au prévisionnel)**, et à **76 950 € pour la boutique (+ 950 € par rapport au prévisionnel)**



4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Le chapitre 74 regroupe les produits issus des cotisations statutaires, et les subventions liées aux programmes d'actions

Les cotisations statutaires n'ont pas évolué en 2024. L'augmentation de 7 773 € entre 2023 et 2024 est liée à la population DGF des communes

	2023	2024
CRNA	1 297 522	1 297 522
CD33	576 174	576 174
CD40	576 174	576 174
Territoire		
dont communes	398 075	405 848
dont intercommunalité	58 448	58 448
TOTAL	2 906 393	2 914 166
Etat	130 000	130 000
TOTAL GENERAL	3 036 393	3 044 166

Les subventions

Le volume des subventions varie en fonction des projets, de leurs mises en œuvre et de leurs mises en paiement, selon les années.

Il s'élève à 905 758.17 € en 2024

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ils s'élèvent à 6 315.51 €

Il s'agit principalement de remboursement de frais par des tiers (situation exceptionnelle), et des revenus des immeubles (location de salles) pour 970 € (- 1950 € par rapport à 2023)

6) Les produits financiers (chapitre 76)

Le montant des recettes s'élève à 7 437.11 €. Il correspond à une régularisation d'écriture comptable entre le budget principal et le budget annexe à la demande du SGC (emprunt comptabilisé à tort sur le budget annexe)

7) Reprise sur amortissements et provisions (chapitre 78)

Le montant s'élève à 27.500 €. Il correspond à une reprise de deux provisions suite à la survenue du risque (Marson et Nottelet)

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

chapitre/Nature	Dépenses	CFU 2024	CA 2023	variation
013	atténuation de charges	88 736,37	88 797,13	-60,76
70	produits et services du domaines	1 413 017,12	1 251 038,81	161 978,31
74	dotations, subventions et participations	3 949 924,17	4 156 701,76	-206 777,59
75	autres produits de gestion courante	6 315,51	8 461,19	-2 145,68
total des recettes de gestion courante		5 457 993,17	5 504 998,89	-47 005,72
76	produits financiers	7 437,11	5,87	7 431,24
77	produits exceptionnels		6,00	-6,00
78		27 500,00		27 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 492 930,28	5 505 010,76	-12 080,48
042/77	Opération d'odres 042/77	38 212,62	67 679,76	-29 467,14
TOTAL RECETTES		5 531 142,90	5 572 690,52	-41 547,62
R002	Excédent reporté	980 665,89	707 838,71	272 827,18
TOTAL RECETTES		6 511 808,79	6 280 529,23	231 279,56
Résultat exercice		1 062 722,34	980 665,89	82 056,45

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	490 559.94 €
Dépenses d'investissement dont RAR	- 495 961.82€
Report déficit antérieur	5 592.32
Résultats de l'année 2024 déficit	-10 994.20 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2025

Déficit à report en 2025 : 10 994.20

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 204 715.85 € en 2024.

compte administratif	2021	2022	2023	2024
en cours de la dette	1 452 845,17	1 323 922,88	1 191 222,41	1 054 483,07
capital de la dette	128 922,28	132 700,47	136 629,45	204 715,85

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 849 767.22 €.

Année de l'emprunt	Nature	Capital restant dû au 01/01/2024	Durée résiduelle moyenne	Type taux	Index taux variable	Niveaux de taux	Capital à rembourser dans l'exercice	Capital restant dû au 31/12/2024
2005/2007	1641	102 122,29	4	taux fixe		4,85	23 746,45	78 375,84
	1641	73 142,14	3			4,37	23 345,64	49 796,50
	1641	68 493,80	2			3,87	33 596,80	34 897,00
2008	1641	70 670,66	10	taux variable	EURIBOR 3 mois	0	5 742,29	64 928,37
2018/2019	1641	146 226,85	9	taux fixe		1,38	15 371,05	130 855,80
	1641	242 028,49	12			0,57	19 544,53	222 483,96
	1641	242 798,84	12			0,79	19 369,09	223 429,75
2021	avance TVA	64 000,00	1			0,54	64 000,00	-
2022	avance TVA	45 000,00	2	taux variable	EURIBOR 3 mois	3,27	-	45 000,00
		1 054 483,07					204 715,85	849 767,22

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux travaux réalisés en 2024 ont concerné

- La rénovation d’une voiture palavas à l’Ecomusée
- Des travaux de charpente sur le bâtiment d’hébergement « canard » à la MNBA
- L’acquisition de matériel visant à remplir nos Obligations légales de débroussaillage
- Les travaux d’ouverture de la Leyre (partie Landaise)

Les gros travaux afférents

- à la maison de maître n’ont pas été engagés en raison de recherches de financement complémentaire

- à la réalisation des bâtiments techniques n'ont pas été engagés, en raison de la nécessité de compléter l'étude technique préalable

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus,) et, si besoin les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à **490.559,94 €** (dont RAR). Elles comprennent :

- **Les recettes réelles**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **167 541.27 €** (chapitre 13) qui émanent principalement de la Région, des Départements de la Gironde et des Landes, du DSIL et de la DRAC
 - Du FCTVA pour **34 341.87**
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **167.759,89 €**

Vision globale des opérations d'équipement

n° opérati	intitulé de l'opération	Dépenses			Recettes		
		BP 2024	Réalisé 2024	reste à ré	BP 2024	Réalisé 2024	reste à ré
230	renov bat administratif eco	17 500,00	13 000,00		0,00	0,00	
236	améliorer accessibilité bat	886,80	886,20		100 782,15	100 782,15	
237	étude graoux phase 2	4 500,00		4 500,00			
246	trx maitrise fréquentation rnr	16 800,00	3 492,50			1 953,60	
247	restauration bat quartier éco	90 022,00	2 368,80	21 072,54	59 428,10		19 787,83
250	étude faisabilité bat tech éco	4 950,00	4 950,00		2 303,20		2 743,20
251	travaux voies ferrées				23 760,00		23 760,00
252	remise à niveau restaurant mqz	15 301,00		9 104,57	12 000,00		8 488,20
253	electricité bat quartier				2 500,00		2 500,00
254	matériel sono pavillon				638,72		638,72
255	accompagnement maraicher	3 000,00	1 682,40		1 712,60		1 712,60
256	modernisation système de chauffage				1 793,60		1 793,60
260	palavas cfx229	26 276,40	26 276,40		3 593,00	2 858,50	
261	accessibilité mnba	103 200,00	3 828,60	18 349,80	51 600,00	17 200,00	
264	travaux maison maitre et quartier	135 040,00	5 940,00		72 000,00		
265	travaux charpente bat canard mnba	47 244,49	47 244,49				7 748,16
266	matériel OLD	60 000,00	34 980,00	24 782,40	20 000,00	10 000,00	9 678,00
267	ateliers techniques ecomusée	517 200,00		1 859,64	338 400,00		
271	Piézomètre liv lab	22 080,00			14 800,00		
1425	travaux leyre 2023	2 760,00					
1426	travaux leyre 2024	33 000,00	24 800,00		25 000,00		
	OENI	26 727,40	1 932,67	1 982,84			
		1 126 488,09	171 381,56	81 651,79	730 311,37	132 794,25	78 850,31

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 378 409,13	5 635 940,96	7 014 350,09
	Recettes réalisées (1)	B	411 709,63	5 531 142,90	5 942 852,53
	Restes à réaliser	C	78 850,31	0,00	78 850,31
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 372 816,81	6 616 606,85	7 989 423,66
	Dépenses réalisées (1)	E	414 310,03	5 449 086,45	5 863 396,48
	Restes à réaliser	F	81 651,79	0,00	81 651,79
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-2 600,40	82 056,45	79 456,05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-5 592,32	980 665,89	975 073,57
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-8 192,72	1 062 722,34	1 054 529,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 801,48	0,00	-2 801,48
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-10 994,20	1 062 722,34	1 051 728,14

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 636 523,72	439 822,41	98 508,91	1 098 192,40
RECETTES	1 636 523,72	428 439,84	78 850,31	1 129 233,57
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 160 667,43	5 859 093,78	0,00	1 301 573,65
RECETTES	7 160 667,43	6 000 736,37	0,00	1 159 931,06
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 797 191,15	6 298 916,19	98 508,91	2 399 766,05
TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 797 191,15	6 429 176,21	78 850,31	2 289 164,63